

LA Voix DU Bourg

*“ Toutes les fleurs de l'avenir
sont dans les semences d'aujourd'hui ”*

Bulletin trimestriel d'informations de la Ville de Samer - Numéro 8 - Mai 2010

Construction d'une nouvelle salle des fêtes et d'une école de musique

Dans son programme électoral, l'équipe municipale avait projeté la création d'une salle des fêtes communale, celle de l'Abbaye étant trop petite et la salle des sports Lemanski bien trop souvent sollicitée au détriment des sportifs.

L'architecte a été désigné lors de la dernière réunion du conseil municipal et plusieurs esquisses seront présentées aux différentes commissions municipales.

Un permis de construire sera déposé à l'automne 2010, pour permettre un démarrage des travaux au printemps 2011.

Elle sera implantée rue Jean Moulin, près de l'école Maternelle, pour permettre l'utilisation commune des parkings (le jour pour l'école, le soir et le week-end pour la salle).

Une subvention de l'Etat de 90.000 € a déjà été accordée pour la nouvelle école de musique, qui sera construite au rez-de-chaussée de cette salle.

Bien sûr, toutes les préconisations en matière d'économies et de maîtrise d'énergie seront mises en oeuvre.

Pendant la semaine, les élèves de l'école maternelle Jean Moulin pourront prendre leur repas le midi dans une salle réservée à cet effet.

CONFUSION

Un journal d'informations de la Communauté de Communes de Desvres-Samer a été distribué

dans tous les foyers samériens. Ce bulletin reprend des articles sur tout le territoire de l'intercommunalité aux alentours de Desvres et de Samer. A ne pas confondre avec le présent journal "LA Voix DU Bourg" qui vous donne des informations sur la Ville de Samer et qui paraît environ 4 fois par an !

Une nouvelle caserne pour la Gendarmerie



Un permis de construire a été délivré le 5 mai 2009. La nouvelle Gendarmerie sera implantée rue Jean Moulin.

La construction a pris beaucoup de retard mais a été le fruit de nombreuses négociations avec "Pas de Calais Habitat" et les entreprises pour que cette opération soit équilibrée : le loyer perçu par la Gendarmerie et reversé au maître d'ouvrage sera identique (sans participation du budget communal). Les travaux devraient être terminés pour l'été 2011.

Dégradations : "Les auteurs seront systématiquement poursuivis"

Depuis le début de l'année, une dizaine de méfaits ou de dégradations de biens publics ont nécessité un dépôt de plainte de la part de la Mairie.

Les auteurs, mineurs ou non, sont très souvent identifiés et entendus par les services de la Gendarmerie Nationale.

Il est dommage que du temps et de l'argent soient gaspillés pour ce genre de délits ; mais les auteurs de ces actes doivent savoir que nous irons jusqu'au bout de chacune des procédures (y compris le remboursement intégral des biens détruits ou volés).

Crédits photos : Ville de Samer, Sébastien Pont, Lucile Bruyez
Conception & Réalisation : Sébastien Pont - Directeur de Publication : Claude Bailly
Impression : Desvres Impression - Tirage en 1.550 exemplaires

Mai 2010 - n°8

également dans ce numéro :
Le budget communal 2010 - Les anniversaires
Les travaux - Le sport - La vie des associations
Des infos - ETC...

BUDGET PRIMITIF 2010

général, hors assainissement

“... ce budget marque notre volonté d’agir pour continuer à améliorer notre Ville et la vie quotidienne des Samériens.”

Claude Bailly

Question à Claude Bailly

Quelles grandes orientations ont été privilégiées dans le budget 2010 de la Ville de Samer ?

“Dans ce contexte difficile de crise et de réformes, un travail très fin a été accompli pour maîtriser les frais de gestion de la ville, pour continuer à soutenir les associations, pour poursuivre nos démarches innovantes en matière de développement durable (récupération des eaux pluviales aux services techniques pour l’arrosage des fleurs ; diagnostic des eaux parasites dans les eaux usées pour améliorer le rendement de la station d’épuration; diagnostic de l’éclairage public pour diminuer et optimiser les dépenses d’énergie ; isolation de fenêtres à l’école primaire).

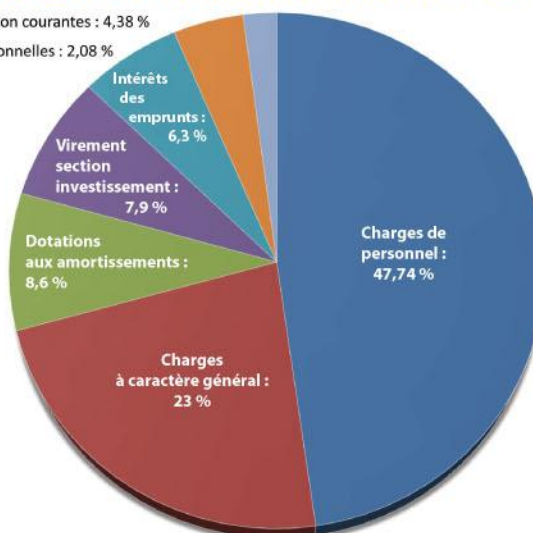
Surtout, nous avons souhaité que ce budget marque notre volonté d’agir pour continuer à améliorer notre ville et la vie quotidienne des samériens. Nous poursuivons ainsi nos projets d’investissement et nos actions d’entretien des équipements et de rénovation de notre patrimoine, créateurs d’emplois.

Pour exemples : réfection des pierres et de la charpente de l’Eglise ; création de lotissements en accession, en location et de terrains libres de constructeurs ; assainissement ; rénovation des voiries ; créations de voies piétonnes et cyclistes entre le collège et le stade Jean Basilien ; travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de nos équipements, tels que la création d’une salle des mariages et de toilettes accessibles à la mairie, accessibilité à la bibliothèque, accessibilité des passages piétons,...

Les politiques de solidarité, éducatives, culturelles et sportives, le maintien des services publics, les initiatives en direction des jeunes et des aînés sont préservées.”

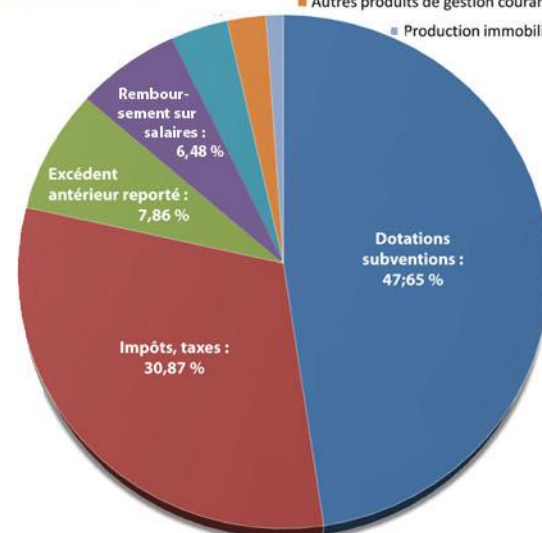
Budget de fonctionnement : 3 641 091 €

Charges de gestion courantes : 4,38 %
Charges exceptionnelles : 2,08 %



Dépenses

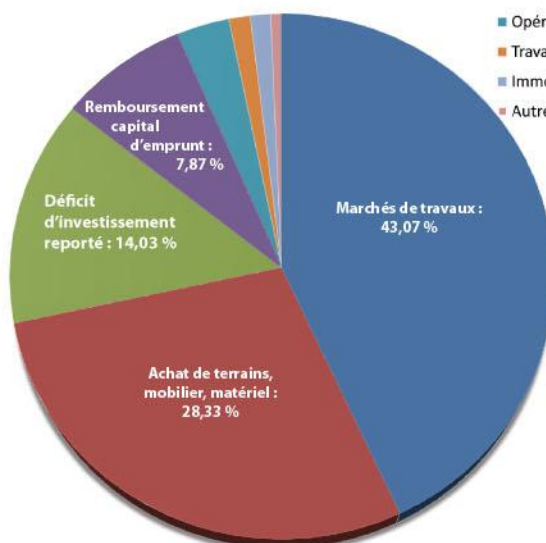
produits de gestion courante : 3,61 %
Autres produits de gestion courante : 2,43 %
Production immobilisée : 1,09 %



Recettes

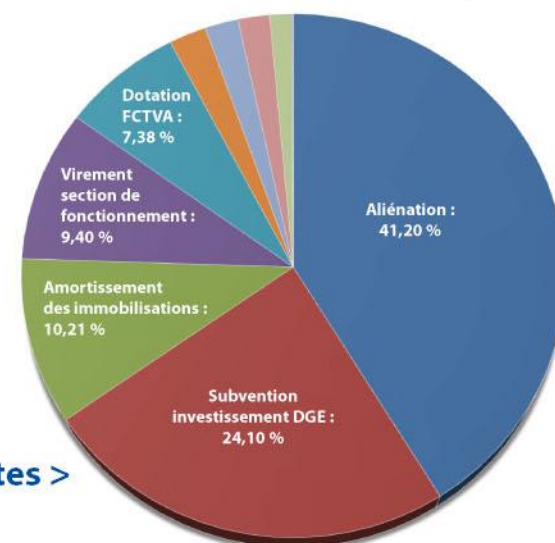
Budget d’investissement : 3 051 315 €

Opérations de transfert : 3,27 %
Travaux en régie : 1,31 %
Immobilisations incorporelles : 1,24 %
Autres : 0,67 %



Dépenses

Taxe locale d’équipement : 2,29 %
Réserve : 2,05 %
Transfert des études : 1,93 %
Valeurs réelles acquisitoires : 1,34 %
Autres immobilisations financières : 0,1 %



Recettes >

NOCES D’OR



Le 23 avril 1960, **Marguerite Marie et Maurice Tentillier** se disaient « oui » à la mairie de Samer ; ils ont réitéré leurs vœux après 50 ans de vie commune.

NOCES DE DIAMANT



Fait rarissime dans notre commune, **Sylvette et Gérard Dufour** sont venus en mairie, avec la même émotion, pour redire l’engagement qu’ils avaient pris il y a 60 ans.

TRAVAUX

> Réalisation de toilettes publiques accessibles aux handicapés



Situés rue de Desvres, ils seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

POINT SUR LES TRAVAUX

■ Les préfabriqués de la rue Farjon démolis



Les préfabriqués de la rue Ferdinand Farjon ont été démolis. Ils laisseront place à un parking.

■ Une nouvelle salle de réunion pour les associations



La salle de réunion des associations a été transférée Allée Jean Bardol, dans des locaux flambants neufs entièrement aménagés par nos services techniques et le chantier école.

EDUCATION

■ Réseau d'Ecoute, d'Appui, d'Accompagnement des Parents (REAAP)

La Communauté de Communes, en partenariat avec l'IEP Littoral de Wimille a mis en place un réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents.

Ce réseau s'adresse à tous les parents, quel que soit le niveau social ou culturel. Il a pour but, au-delà des rencontres et des échanges entre parents, de mettre à disposition de ceux-ci les services et les moyens permettant d'assumer pleinement et en premier lieu, leur rôle éducatif.

Si vous voulez vous faire une idée plus précise de ces réunions, elles ont lieu 2 fois par mois à la Mairie de Samer.

Pour tout renseignement, contacter :

- Jackie Lignier (en Mairie de Samer ou au 06 05 13 30 28)

- Sandrine Delaplace (03 21 87 44 27)

ENVIRONNEMENT

■ Bennes pour déchets verts

Le soleil tend à revenir (enfin !), et avec lui, les travaux de printemps augurent d'un été que nous souhaitons tous radieux.

Qui dit travaux de printemps dit... tonte des gazons, taille des haies, etc...

Nous vous rappelons que 2 bennes (gazon et branches) sont mises à votre disposition par les services de l'intercommunalité près des ateliers techniques situés rue de Desvres (à gauche avant le passage à niveau).

Jetez-y vos déchets verts sans les sacs.

■ Attention aux pesticides !



Notre Commune s'engage progressivement dans une gestion plus écologique de ses espaces verts.

Des solutions alternatives à l'utilisation des pesticides existent (désherbage thermique, mécanique).

Dans cette démarche, chacun est invité à agir dans cette voie, car l'usage des pesticides (désherbants, insecticides, ...) dans nos jardins, pollue durablement la terre, les eaux souterraines, les cours d'eau et nos légumes... donc, nos assiettes !

Ces produits sont nocifs pour les milieux naturels, la faune et la flore.

Des solutions existent pour se passer des pesticides, **notre comportement peut changer** :

- utilisation de techniques alternatives pour désherber (manuel, thermique, vapeur d'eau, ...)
- Paillage du sol pour éviter la pousse des herbes indésirables

- Prévention des maladies et parasites au potager ou au verger : rotation des cultures, associations bénéfiques de légumes, plantes répulsives contre les indésirables, pièges à phéromones, ...

- Utilisation de produits naturels pour enrichir la terre et traiter les végétaux (compost, ...)

- Choix de plantes rustiques et actions en faveur de la faune "auxiliaire" (coccinelles, oiseaux, insectes butineurs, ...)

SPORT

■ Nos jeunes footballeurs cotoient les pros



MONDE DU TRAVAIL

■ Pluie de médailles au 1^{er} mai



Après un défilé au monument aux morts en compagnie des majorettes et de l'harmonie municipale, le cortège s'est rendu en mairie pour rendre hommage aux médaillés du travail.

Après avoir relaté quelques faits importants de cette journée du 1^{er} mai, Claude Bailly, Maire, a remis des médailles d'honneur en compagnie des élus et des directeurs d'entreprises.

- Argent 20 ans : Bourgois Olivier, Ducrocq Christine, Leprêtre Laurence, Muller Michel.

- Vermeil 30 ans : Dubois Sylvie, Duminil Louisa.

- Or 35 ans : Mailly Bernard, Seillier M.-Christine.

- Grand or 40 ans : Bailly Jacqueline, Di Vito Josiane.

Les médaillés ont reçu diplôme, faïence et fleurs avant de partager le verre de l'amitié.

■ Alain Pérard prend sa retraite



Lors de la cérémonie du 1^{er} mai, la Municipalité a tenu à mettre à l'honneur Alain Pérard, ayant fait valoir ses droits à la retraite. Cet ancien éducateur spécialisé était en fonction depuis 1987 en tant que directeur de l'Institut Médico-Educatif de Samer. Il est remplacé par Patrick De Bock, à qui nous souhaitons la bienvenue à Samer.

INFOS POLICE

■ Ramasser, c'est pas s'abaisser !



Nous constatons régulièrement des déjections canines sur les trottoirs et les espaces verts. Afin de respecter la propreté de votre commune, l'environnement et le cadre de vie de chacun, nous

demandons aux propriétaires de chiens de bien vouloir se munir du nécessaire au ramassage des excréments dès lors qu'ils promènent leur animal de compagnie. Nous vous demandons d'adopter un comportement responsable et citoyen. En cas de non respect de cette application, nous vous précisons que vous encourez une verbalisation (contravention pénale de 2^{ème} classe de 35 €). Nous allons renforcer ce dispositif de sanction.

■ O.T.V. :

Opération Tranquilité Vacances

Sur simple déclaration de votre absence, les agents de la police municipale effectuent, au cours de leurs patrouilles une surveillance approfondie de votre résidence.

Ce service, entièrement gratuit, est accessible sur simple demande tout au long de l'année

Les personnes intéressées doivent venir s'inscrire physiquement au poste de police (mairie).

■ Laissons les piétons circuler aisément sur nos trottoirs !

Les poubelles sur les trottoirs constituent des obstacles pour les personnes âgées, les malvoyants, les personnes en fauteuil roulant, les mamans et leurs poussettes, les enfants.

Sortez vos poubelles la veille du ramassage après 18 h, ou en allant travailler le matin et rentrez-les le plus tôt possible.

Nous vous rappelons que le fait de déposer sur la voie publique des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet en vue de leur enlèvement sans respecter les jours et horaires fixés constitue une infraction prévue et réprimée par l'article R 632-1 du Code Pénal, amende de 2^{ème} classe (35 euros).

En dehors de l'action du service de nettoyage et de la collecte, il appartient à l'habitant d'assurer la propreté le long de sa propriété et de prendre toutes les dispositions afin d'éviter des accidents et incidents générés par le dépôt de leurs déchets.

LA VIE DE NOS ASSOS

■ Sam's Country

Cette année encore, tous les adhérents du club Sam's Country étaient mobilisés pour que leur 4^{ème} grand bal soit une réussite.



Accueillir 700 danseurs venus de toute la région Nord représente une grosse organisation. Michel Ducrocq et son équipe n'avaient négligé aucun détail.

Comme l'an dernier, 2 orchestres différents dans le style et la programmation ont satisfait les goûts de tous les participants, la plupart venant en famille.

Rendez-vous est pris pour l'année prochaine à la même époque.

Pour les contacter et/ ou s'inscrire : samer.country@gmail.com ou 03 21 83 67 31

■ Ju Jutsu



Jean-Pierre Dumont a été nommé "Chuden" et a reçu son 4^{ème} liseré à la ceinture à St Jean de Vedas (Montpellier). Xavier Moreau est nommé "Renshi" et recevra la ceinture violette.

■ Team Models Car



Une partie de l'équipe du "Team Models Car", de l'association Samer-Loisirs pour tous, s'est déplacée pour leur 1^{ère} course de voitures radiocommandées à Marles-les-Mines. Benjamin Beaugrand et Simon Ludovic y ont pris le départ et ont fini respectivement 2^{ème} et 6^{ème} après 30 minutes de course, une expérience qu'ils vivront à nouveau en octobre car l'équipe est réinvitée à tourner sur cette superbe piste.

JOYEUX ANNIVERSAIRE !

■ Michel Martel : 80ans



■ Lucien Preuvost : 80ans



■ M & M^{me} Eugène Saily : 80ans



■ M-Anne Vandenberghe : 80ans



■ Odile Delattre : 90ans



■ Louisa Duhamel : 90ans

